

32 | s*) APPROBATION de la quote-part due à la Société Eau et Assainissement pour substitution d'une canalisation de Ø 80 EXP au lieu et place de la conduite Ø 60 EXP destinée à l'alimentation du lotissement de Sainte-Clotilde

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

La Société Eau et Assainissement a exécuté en 1961 des travaux pour l'alimentation en eau potable du lotissement de Ste-Clotilde:

(Substitution d'une canalisation de Ø 80 EXP au lieu et place de la conduite Ø 60 EXP prévue par la SIDR).

La quote-part à la charge de la Commune, d'après l'attachement n° 1 du 30 Mars 1961, étant de: 174.162 Fr, je vous demande de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. Benin ^{M.} le 21 septembre 1961 Adopté à l'unanimité.
Le Chef de Division
Signé: Joffreau.